ELECTIONS LEGISLATIVES 1993

Les dimanches 21 et 28 mars de 08 H 00 à 19 H 00, salle polyvalente.

Voter est un devoir civique.

C'est un droit durement acquis.

C'est le privilège d'un pays libre.

VOUS APERCEVEZ UNE FUMEE SUSPECTE

Appelez le 18 et gardez la tête froide!

Les conseils de sécurité à suivre:

- Téléphonez au 18 ou au numéro des Sapeurs-Pompiers de votre commune (à avoir mis, à l'avance, bien en évidence à côté de votre téléphone).
- Restez calme, évitez tout affolement.
- Donnez votre nom et votre adresse précise: la commune, le quartier ou le lieu-dit.





- Indiquez éventuellement le meilleur itinéraire pour y parvenir au plus vite.
- Précisez:
- le type de végétation qui est en train de brûler et l'importance du sinistre;
- votre numéro de téléphone pour que les Sapeurs-Pompiers puissent vous rappeler s'ils ont besoin d'un complément d'information.

Ne racerochez pas avant d'avoir fourni tous ces renseignements.

SAINTE-ANASTASIE





BULLETIN MUNICIPAL

Nº 44 MARS 1993

LE MOT DU MAIRE

Il est des sujets dont on ne parle publiquement qu'à grande échelle ; plus localement on ne les colporte que sous le manteau: c'est le cas de la délinquance et du vandalisme juvéniles.

Le malheur dans cette affaire est que cela ne résoud que bien mal les difficultés et tend le plus souvent à amplifier et à amalgamer des évènements épars, plus ou moins graves ou même plus ou moins réels.

Chez nous, ces phénomènes restent heureusement très exceptionnels et ne caractérisent, singulièrement, aucune catégorie sociale, même si les plus jeunes peuvent parfois paraître plus actifs et plus performants dans certaines catégories (le bruit par exemple).

A SAINTE-ANASTASIE, il arrive bien que quelques joyeux drilles -néanmoins souvent sympathiques- perturbent nuitamment, de temps à autre, nos calmes habitudes villageoises et dépassent ainsi franchement la mesure.

Dans ces cas précis, il est nécessaire -et nous le faisonsde remettre les pendules à l'heure...

Dans la plupart des cas, les choses en restent là.

Jean-Pierre MORIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 1993

ETAIENT PRESENTS :

MM. MORIN. ISTRIA. DEHAYE. CUENOT. RAYNAUD. ABELLO REMY. BROSSAUD. LALANDEC. MMES LAURENT. BOCQUET.

ETAIENT ABSENTS :

M. FORISSIER.

M. CORBIER donne pouvoir à M. CUENOT.

M. TOSELLO donne pouvoir à M. MORIN.

PREPARATION DU BUDGET 1993.

Après un rapide rappel de la politique communale en matière de démographie et d'urbanisme effectué par M. CUENOT, Premier Adjoint, le Maire rappelle au Conseil l'extrême nécessité de poursuivre sans à-coups le redressement budgétaire entrepris en

Aujourd'hui, grâce à la remise en ordre progressive des Finances communales réalisée par un effort collectif, M. DEHAYE, Adjoint aux finances, indique -avant de les présenter plus en détail à la Commission des Finances- les perspectives positives envisagées pour 1993.

Le Maire conclut en rappelant les engagements précis pris en 1989 et l'évidente nécessité de conduire à son terme l'effort entrepris avant que ne puissent être engagés, dans de bonnes conditions, les investissements indispensables à notre avenir (écoles, assainissement...).

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 1993.

S'appuyant sur ce qui précède, le Maire propose au Conseil Municipal la reconduction sans augmentation -pour la cinquième année consécutive- les taux d'impôts locaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibé-

ré, adopte comme suit à l'unanimité les propositions :

- Taxe d'habitation......8,88%

- Taxe sur le foncier non bâti.....87,35%

- Taxe professionnelle......24,68%

PROJET DU GAOU DE VIE (ZONE NA-ZAC-PAE).

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par Madame TROUYET, demeurant 2 Impasse Bonnaud à MARSEILLE, représentant 1'Association "QUALITE VIE" "PRELUDE A L'AGE D'OR", d'un projet de résidence et de services édifié en partie sur le terrain communal du Gaou de Vie à SAINTE-ANASTASIE, d'une contenance de 18 270 m².

Le Maire, après avoir fait état de l'ébauche de projet et de son contenu, expose l'intérêt de la réalisation d'un tel ensemble et ses incidences sur :

- la création subséquente d'emplois de divers niveaux ;
- les rentrées fiscales attendues ;
- les retombées économiques diverses sur le village.

Il signale que Madame TROUYET souhaiterait que la Commune lui cède le terrain pour le franc symbolique, considérant que les effets induits de cette réalisation ainsi que les travaux d'assainissement obligatoires (700 mètres de canalisations) équivaudraient au prix de vente du terrain.

Après discussion et sur proposition du Maire, il ressort que le Conseil Municipal ne peut envisager lors de la présente

réunion une vente pour le franc symbolique, considérant que ce terrain représente une valeur certaine qu'il convient de faire estimer par les services des Domaines ; que la cession du terrain dans les conditions précitées reviendrait à mettre le Conseil Municipal, gardien des biens communaux, en position de consentir au profit d'une société privée la vente symbolique d'un bien dont la communauté ne tirerait de facto aucune contrepartie. Toutefois, considérant l'intérêt représenté par la réalisation projetée et soucieux

de respecter les obligations morales de sa charge, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire -l'estimation domaniale connue- d'engager avec Madame TROUYET des négociations de manière à envisager quels travaux d'intérêt collectif pourraient être réalisés, de façon à ce que leur montant se rapproche de la valeur estimée du terrain.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition à la majorité (10 pour, 3 abstentions).

CHRONIQUE PROVENCALE

LEI BENS D'UN PAISAN OOU SIEGLE XVIen

Par laviam l'a deja quoouque temps, doou paoure Jouan Gueit que mouriguet dins l'annado 1578. L'acte passat per lou noutari de Four-Coouquier nous baillo d'entresegnos sus lei terros e lei bens doou mouart. Lou noutari marquet tout ce que l'avié dins chasquo peço : la salo coumuno, la chambro, lou pelen, lou celier e l'estable. Vaqui ce que troubam dins la salo coumu-

- uno mastro de nouquier e douas taoulos per pourtar pan, douas escabelos a tres

- eisinos per la cousino : un pegaou, uno oulo de ferre, uno casseto de latoun, toupins, plats, saladouiros d'estam (14 liouros), uno sartan, un peiroou, uno gratuso, un barraou d'uno milleirolo (60 litres) e uno fabi per l'oli de 3 quartiers (45 litres) e un escooufaire (cooufo-liech).

- d'ooutis per trabaillar : un penche a canebe, uno fouarço per toundre lei fedos, uno sounaillo grando, un destraou e un tamis.

Dins la chambro :

- un leich d'aoubre (de bouas) garnit de paillasso e de cubertos, uno grando caisso d'aoubre (un cofre de bouas) que l'avié dedins lei vestits.

- d'eisinos e d'ooutis : un toupin de latoun a la mesuro de Brignolos e un mié-toupin a la mesuro de Roco-Baroun ; un drail a draillar blat (un ventadour), douas vendemiar, un crueou cournudos per (moudadour) per la cousino, un calen ; puei mai dous voulames, un eissadoun, un bastoun ame soun bout d'esparre (un paou), un pougnaou, uno poudadouiro.

Viam que, sié per lei mobles, sié per leis eisinos e ooutis, l'a que lou franc necessari e ges de demai.

RESUME : La succession de J. GUEIT, mort en 1578, fait apparaître que les meubles sont réduits à leur plus simple expression : un lit et un coffre dans la chambre, un pétrin et deux tables dans la salle commune. Il en est de même pour les ustensiles et les outils.

R. JACOLOT-BENESTAN P. REVOL

TRIBUNE LIBRE

PROPRIETAIRES EN DIFFICULTES OU SURENDETTES UNE SOLUTION EXISTE

L'association A.M.A.P. (Association Maximinoise des Accédants à la Propriété) peut vous venir en aide en intervenant auprès de vos créanciers pour obtenir des délais de paiement ainsi que des facilités pour vos retards de factures diverses.

Pour les cas très difficiles, l'A.M.A.P. et la D.I.S.S. du VAR peuvent, après examen de votre dossier par une commission, vous attribuer une aide financière non remboursable en échange d'heures de service entre adhérents. Une banque alimentaire et vestimentaire est mise à disposition des adhérents les plus démunis.

Sont aussi bienvenus dans l'association tous propriétaires sans difficulté se sentant solidaires des plus défavorisés en adhérant comme membres bienfaiteurs. Cotisation annuelle : 100 F.

Pour tout renseignement et demande d'adhésion: Tél. 94.72.26.89.

Mme DUJOURD'HUI

SOCIETE VAROISE PARCS ET JARDINS ELAGAGE DEBROUSAILLAGE CREATION DE JARDINS AROSAGE AUTOMATIQUE ENTRETIEN TEL, 94, 722992 Ste ANASTASIE

PEINTURE MICHEL TORRENTE CHEMIN DE CANDY Tel. 94 72 22 14

LA VIE AU VILLAGE

BOULANGERIE

Monsieur et Madame DEBONO nous font savoir qu'à partir du lundi 22 mars 1993, la boulangerie du village sera ouverte (en plus des horaires actuels) CHAQUE LUNDI MATIN.

NAISSANCE

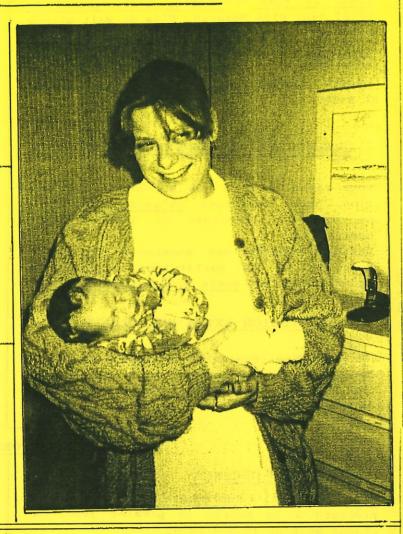
Nous apprenons la naissance, le 3 mars dernier, de Mathieu, fils de Pascale et de Frédéric PENSIER.

Nous adressons toutes nos félicitations aux parents et grands-parents et nos voeux de bonheur pour ce nouveau venu qui, paraît-il, ne manque pas de voix.

PETITE ANNONCE

Vends à SAINTE-ANASTASIE, maison de 90m², cuisine équipée ; exposée plein sud avec terrain de 1500m² clôturé.

Prix: 600 000 F. Tél.94.72.24.91.



LA VIE ASSOCIATIVE

TENNIS

Les cartes du Club sont à votre disposition. Pour les obtenir, s'adresser à la trésorière Nanou MORIN, Tél.94.72.24.05.

BOUCLES DE L'ISSOLE

Le Président Aristide JURAVER lance un appel au peuple : il lui faut des volontaires afin de participer à la lourde organisation de cette épreuve, le SAMEDI 17 JUILLET. Pour lui, merci.

CLUB DES CIGALES

Le dimanche 25 avril, repas dansant des Cigales à la salle polyvalente avec Alain et Ange AGOSTINI.

BASKET-BALL

Nos Poussins terminent le championnat du VAR à la 2ème place de la Poule (centre VAR).

Deux victoires et un match nul pour <u>nos</u> <u>Minimes-Cadets</u> en criterium contre l'ASPT TOULON et BRIGNOLES. Nous leur souhaitons bonne chance.

Nos Benjamins ont repris le chemin des paniers en remontant la pente. Actuellement, ils se trouvent 4ème du classement Poule (centre VAR).

NOTA: La section basket-ball tiendra son Assemblée Générale le SAMEDI 17 AVRIL 1993 à 15 heures à la salle polyvalente.

Les personnes qui désirent faire partie du bureau y sont cordialement invitées.

Le Président Guy BRUZZONE

REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

TARIF 1993

Le Maire rappelle qu'il y a lieu, avant le vote du budget primitif, de fixer pour 1993 le montant de la redevance des ordures ménagères. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant de cette redevance à 420 F.

Le Maire rappelle qu'il y a lieu de fixer, avant le vote du budget primitif, le montant de la redevance des ordures ménagères du

REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

DU TERRAIN DE CAMPING POUR 1993.

terrain de Camping pour 1993.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur
le Maire et en avoir délibéré, le Conseil
Municipal fixe le montant de cette redevance à 13 000 F.

FIXATION DES SURTAXES COMMUNALES EAU, ASSAI NISSEMENT.

Le Maire rappelle que le montant de la surtaxe sur le prix de l'eau et de l'assainissement doit être fixé chaque année avant le ler avril.

- Il propose de fixer comme suit cette surtaxe
- le m³ pour l'assainissement ...2,11 F
- Prime fixe pour l'eau......9,50 F Adopté à l'unanimité.

FIXATION DU TAUX DE LA SURTAXE COMMUNALE SUR LES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le taux de la surtaxe communale sur les consommations d'électricité. Il propose l'adoption d'un taux communal de 8 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le taux de la surtaxe communale sur les consommations électriques à 8 %.

Adopté à l'unanimité.

CHIENS ERRANTS.

Madame LAURENT, 3ème Adjoint, fait part de ses démarches destinées à résoudre le problème des animaux errants.

La S.P.A. de BRIGNOLES n'acceptant plus ces animaux, d'autres établissements ont dû être contactés.

C'est finalement à FLASSANS que seront

conduits les animaux découverts errants sur la voie publique.

Ces chiens, en général, pourront, selon la législation en vigueur, être rendus à leur propriétaire (contre paiement des frais de pension) dans un délai de 48 heures s'ils sont identifiés.

CHRONIQUE MUNICIPALE

LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

L'eau fournie par le réseau public à SAINTE-ANASTASIE provient du forage des Guines à FORCALQUEIRET.

La Société Fermière (S.E.E.R.C.) fait procéder régulièrement mois par la D.D.A.S.S. à des prélèvements, tant au lieu de puisage qu'en différents points de distribution.

Jusqu'à ce jour, les résultats de ces analyses effectuées par un laboratoire agréé n'ont permis de déceler aucune trace de pollution bactériologique ou chimique; elles ne signalent qu'un taux de chlore gazeux résiduel normal de 0,18 mg par litre et un léger goût d'oxydant lié à la stagnation de l'eau en heures creuses.

Néanmoins, quelques abonnés s'étant récemment plaints de la qualité de l'eau, nous avons immédiatement demandé à la S.E.E.R.C. de procéder à de nouveaux prélèvements.

Les résultats de ces analyses seront affichés et, comme les précédents, tenus à la disposition du public.

DEBROUSSAILLEMENT. PROTECTION INCENDIE

Depuis le 15 mars, l'incinération des résidus de débroussaillement est soumise à de plus grandes restrictions:

A moins de 200 mètres de la forêt et des zones dangereuses, ces feux doivent être déclarés préalablement aux services de secours (D.D.S.I.S.).

Les imprimés sont disponibles en Mairie.

Dans tous les cas, les feux sont interdits par vent fort.

Intervention sur les réseaux publics d'eau et d'assainissement

Numéro d'appel: 94.86.34.61.

puis N° donné par répondeur.

A la demande du voisinage, excédé par le bruit et les manoeuvres maladroites et destructives des conduites chargées de la récupération, deux de ces caissons seront déplacés.

Les nouveaux emplacements seront les suivants : Place de la Gare, le Brégidou, salle polyvalente.

ECRIVEZ CORRECTEMENT ET COMPLETEMENT VOTRE ADRESSE

Nous nous excusons de vous rebattre les oreilles avec ce sujet, mais peu de nos concitoyens ont pris l'habitude de rédiger correctement leur adresse et se contentent encore de ne mentionner que le lieu-dit de leur résidence.

Cette mention, si elle peut encore conserver une valeur sentimentale, n'est plus d'aucun intérêt sur une adresse.

- Ce qu'il faut mentionner :
- votre nom
- votre N° de maison suivi du nom du chemin
- le code postal + SAINTE-ANASTASIE.

Pensez surtout qu'en cas d'urgence (médecin, SAMU, ambulance, pompiers...) ces indications sont plus précises et précieuses qu'un lieu-dit vaguement délimité.

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 FEVRIER AU 15 MARS

- Construction de 4 entourages de containers
- à ordures :
- la Bassague
- les Fabres
- les Souquettes
- rue Raynouard
- Déplacement des containers à verre (voir article).
- Service incendie : remise en service du véhicule municipal incendie : vérifications d'usage, contrôle, essais.
- Plantation de 12 acacias au Pont du Vallon de Trumian et de 4 cyprès au cimetière.





Ci-dessus le
tracto-pelle
municipal déplaçant les containers
à verre.

Ci-contre l'aménagement (suppression des poteaux
électriques) du
Pont du Vallon de
Trumian.

LUNDI 22 MARS : "Chérie, j'ai agrandi le bébé" avec Ridk Moranis. Film de Walt Disney pictures.

MUSIQUE

Concert <u>le 24 avril</u> : Flûte Traversière et piano.

ET PROCHAINEMENT :

- Les Visiteurs avec Rena, Clavier, Chazel (comédie qui "marche très fort").
- Body Guard de Kevin-Dastart avec Huston. Film d'aventures.

DEMARCHEURS ET VENDEURS A DOMICILE

Pour faire suite à une précédente information, nous rappelons qu'aucun démarcheur ne peut se prévaloir de l'autorisation municipale.

Cette profession est soumise à des règles précises et en particulier l'obligation de présenter une carte professionnelle.

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

La prochaine réunion de la Commission Extra-Municipale des Sports et Loisirs est fixée au VENDREDI 16 AVRIL à 18 H à la salle polyvalente.

LES PIGEONS DE LA PLACE ST-JUST

Les riverains de la Place St-Just ont eu la surprise, le mercredi 17 mars, de découvrir de nombreux pigeons, moineaux et autres oiseaux empoisonnés par une main anonyme. De nombreuses plaintes ayant afflué à la Mairie, nous précisons qu'aucun service municipal pla été consulté par l'auteur

municipal n'a été consulté par l'auteur de ce geste à la fois stupide et dangereux (empoisonnement systématique de multiples espèces).

S'il peut être admis que la présence de trop nombreux pigeons puisse nécessiter certaine mesure, celle-ci semble assez regrettable.

INFORMATIONS UTILES

ASSISTANTE SOCIALE

Mlle STIVALA, Assistante Sociale, sera présente à la Mairie le premier jeudi de chaque mois de 10 H à 12 H.

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS :

le 21/03 Dr CHRESTIAN 94.69.78.75.

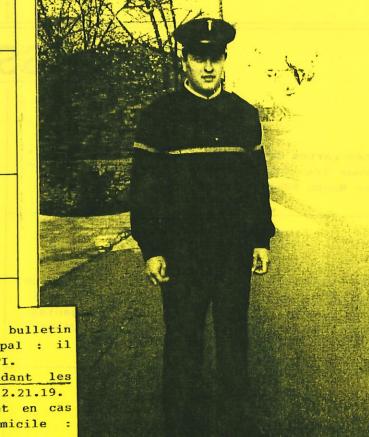
le 28/03 Dr AURENS 94.72.26.07.

le 04/03 Dr MATHIE 94.59.62.97.

le 11-12/03 Dr FAURE 94.78.33.81.

le 18/03 Dr CORBIER 94.72.25.69.

Rappel concernant la vitesse:
Hormis la RD 15 BESSE-FORCALQUEIRET sur
laquelle la vitesse est limitée à 50 Km/H,
la vitesse maximum sur l'ensemble du réseau
communal est de 30 Km/H.



POLICE MUNICIPALE.

Nous avons dans notre précédent bulletin présenté le nouveau Garde Municipal : il s'agit de Monsieur Christian COGOTTI.

Pour le joindre s'adresser, pendant les heures ouvrables, à la Mairie :94.72.21.19.

En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence, téléphoner à son domicile : 94.72.24.91.

Pour les évènements graves ou en cas de

non réponse téléphonique, appeler :
- pour les incendies ou accidents le 18

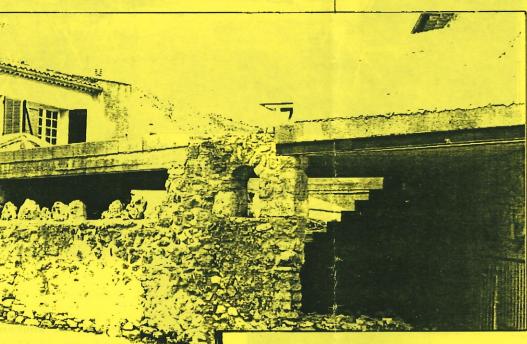
- pour les incidents de police le 17.

- Etalage de tas de terre au nord du terrain de foot-ball et ensemencement entre les arbres plantés l'an dernier. L'aménagement définitif de cet espace sera achevé dans le courant de l'année.
- Mise en place des panneaux électoraux.
- Divers travaux dans les écoles.
- <u>Réparation</u> des installations sportives de la salle polyvalente.
- <u>Vérification</u> par la SOCOTEC de la conformité de l'équipement électrique des locaux municipaux des Aires. Un avis positif a été émis à la suite de cette visite.

PARKING. Début des travaux.

- Démolition du porche d'entrée et des murs qui lui faisaient suite.





L'ancien atelier
du tailleur de
pierre et son prolongement achetés
par la Mairie
avant le début des
trayaux.

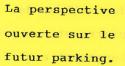
Le tracto-pelle de l'entreprise RENAUD à l'oeuvre.

- Etalement des déblais sur le parking et compactage pour permettre aux véhicules des entrepreneurs d'accéder à la nouvelle Mairie.
- Construction d'un mur de soutènement en agglos banchés pour contenir les déblais qui constitueront les fondements de la "Place de la Mairie".
- A la publication de ce bulletin, l'entreprise ODASSO de BESSE devrait avoir commencé les travaux de démolition des cuves à vin du sous-sol du bâtiment (durée prévue des travaux : 5 semaines environ).





La démolition
s'achève cependant qu'un bulldozer à chenilles
étale les déblais
sur le parking.





Le mur de soutènement qui contiendra
les déblais des
cuves à vin et la
buse qui captera les
eaux de pluie de la
rue Notre dame.

ATTENTION AUX TERMITES

Plusieurs propriétaires de maisons anciennes du village ont, ces dernières années, eu la désagréable surprise de découvrir des termites à leur domicile (porte, boiserie...). Ces locataires indésirables et dangereux ont toujours infesté le pourtour méditerranéen.

Le seul traitement efficace est préventif.
Partout où il y a risque, c'est à dire
généralement près des sources d'humidité,
il est recommandé de consulter un spécialiste.